

# CEREMONIE DE RESTITUTION DE L'AUDIT TECHNIQUE DES OUVRAGES REALISES DE 2003 A 2017

---



*Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans les marchés publics*

# AUDIT TECHNIQUE DES OUVRAGES REALISES DE 2003 A 2017



Présenté par : **KOSSONOU Koko Olivier**

Secrétaire Général de l'Autorité Nationale de Régulation  
des Marchés Publics

2

*Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans les marchés publics*

## INTRODUCTION

### I. OBJECTIFS

### II. RESULTATS

### III. RECOMMANDATIONS

## CONCLUSION

# INTRODUCTION

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) créée par l'ordonnance N°2018-594 du 27 juin 2018.

L'une de ses missions principales est de **réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats de partenariats Public-Privé et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations avec l'administration concernée.**

5

Pour mener à bien ses missions, l'article 3- dispose entre autres en son point 1 que « L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics doit « Identifier, en collaboration avec les différents acteurs, les faiblesses du système de la commande publique et proposer, sous forme d'avis, de recommandations, ou de décisions, toute mesure législative ou réglementaire, de nature à améliorer le système, dans un souci d'économie, de transparence et d'efficacité. ».

6

Un constat recurrent est la dégradation rapide observée des ouvrages réalisés dans le domaine routier au cours de ces quinze (15) dernières années, ainsi que des édifices récemment construits qui connaissent le même sort.

L'ANRMP a réalisé de sa propre initiative l'audit technique sur un échantillon de quarante (40) ouvrages passés par marché public de 2003 à 2017.

7

# I- OBJECTIFS

L'objectif de cet audit technique est de permettre à l'ANRMP de se former une opinion sur l'efficacité des investissements passés par marché public de l'Etat de Côte d'Ivoire.

L'objectif de cet audit technique portera entre autres sur:

- ✓ Le respect des procédures et la pertinence de la passation des marchés pour la construction neuve et la maîtrise d'œuvre ;
- ✓ La vérification des techniques de construction ;
- ✓ Le contrôle de la qualité du suivi des travaux (rapports d'avancements périodiques) ;

## I. 2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✓ L'efficacité de l'exécution (modalité d'exécution, organisation du travail, passation des marchés, attribution des contrats de construction, supervision des travaux, coûts, délais d'exécution) ;
- ✓ Le système et les moyens mis en œuvre pour l'entretien des infrastructures construites.

## II- RESULTATS

### A- PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

Un échantillon de quarante (40) ouvrages pour un montant de **606 milliards FCFA TTC**.

les autorités contractantes retenues :

✓ **Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER) ;**

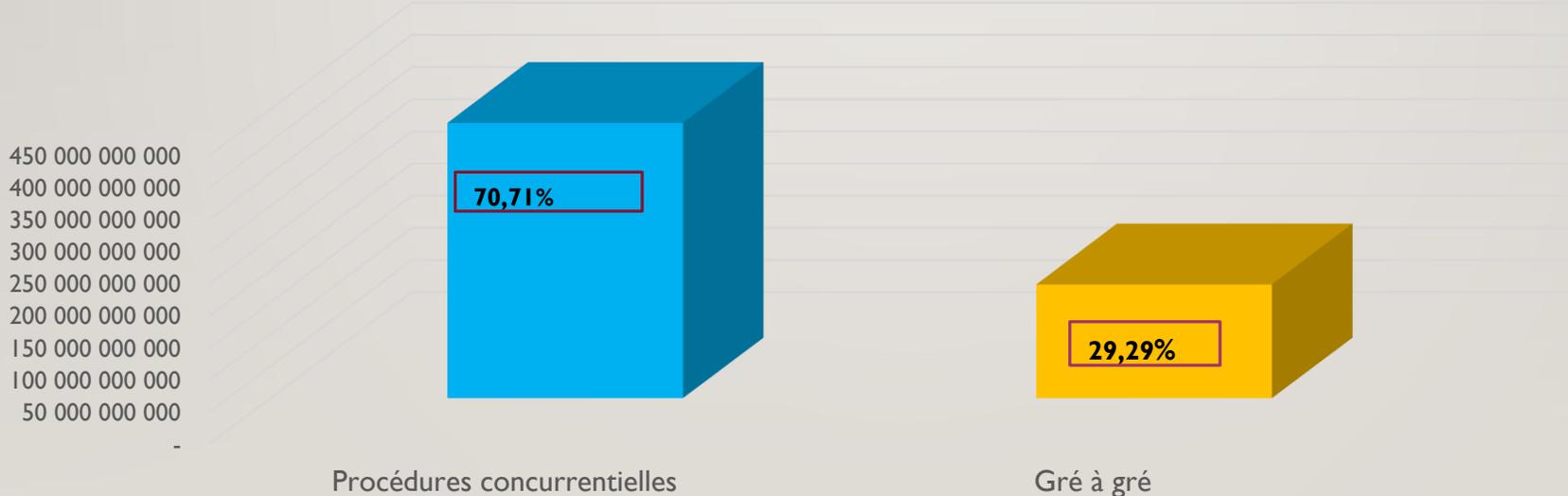
Le montant cumulé des marchés de base et avenants concernant les **trente un (31)** ouvrages s'élève à **601 milliards FCFA TTC** soit **99.2 %**.

✓ **Ministère de la Construction, du logement, de l'assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU).**

Le montant cumulé des marchés de base et avenants concernant les **neuf (9)** ouvrages s'élève à **4,7 FCFA TTC** soit **0.8 %**.

### A- PRESENTATION DE L'ECHANTILLON

Le montant des marchés passés par des procédures concurrentielles est de 428,6 soit 70.7%, et ceux passés par gré à gré est de 177,5 milliards FCFA TTC soit 29, 3% des montants cumulés.



### B- ANALYSE DE LA CONFORMITE

Les référentiels utilisés dans le cadre de cet Audit:

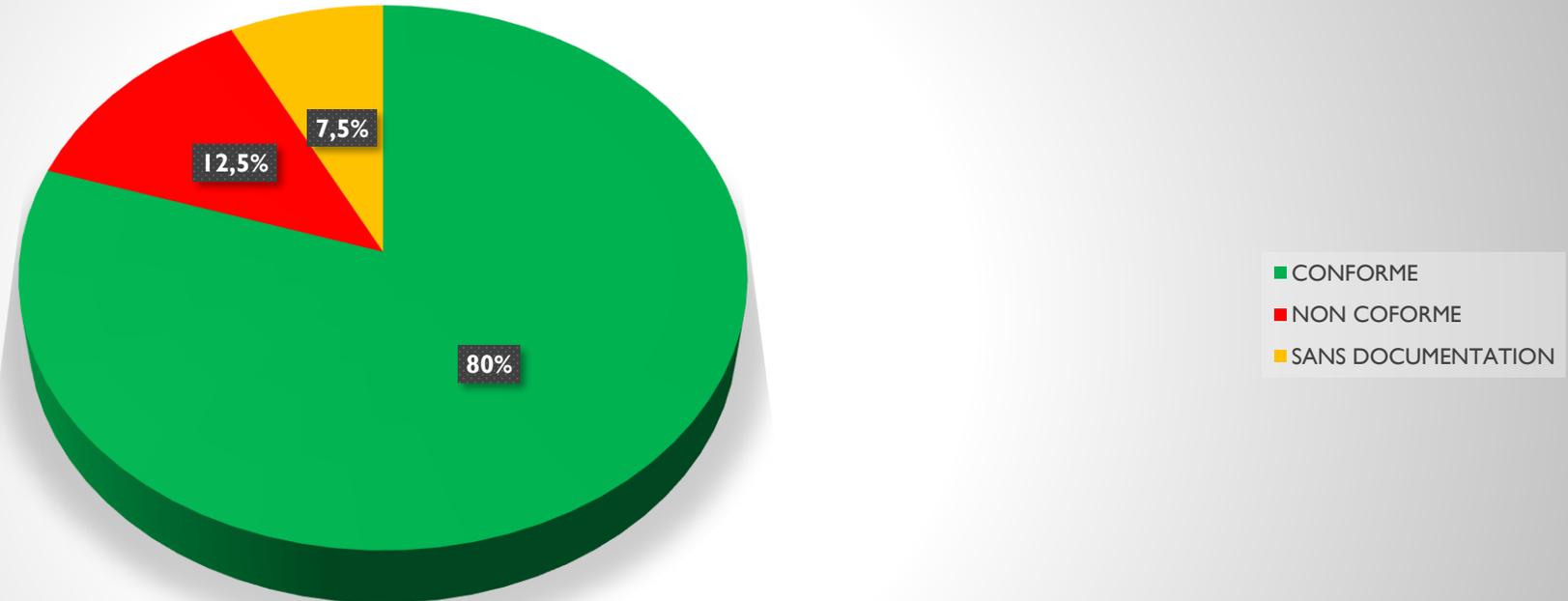
- ✓ **Le Code des Marchés Publics (CMP);**
- ✓ **Les cahiers des clauses techniques;**
- ✓ **Les Manuels pour la conception et le dimensionnement des chaussées neuves (catalogue de structures types);**
- ✓ **Les Dispositions du BAEL (béton armé aux états limites) 91 additif 99.**

### B.1- CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES

L'audit a montré que :

- ✓ les procédures de passation des marchés publics de 5 ouvrages, soit **12,5%** des ouvrages audités sont **non conformes** aux dispositions du Code des marchés publics ;
- ✓ les procédures de passation des marchés publics de 32 ouvrages, soit **80%** des ouvrages audités sont **conformes** aux dispositions du Code des marchés publics ;
- ✓ les procédures de passation des marchés publics de 3 ouvrages, soit **7,5%** des ouvrages audités sont sans documentations.

### B.1- CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES



### B.1- CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES

#### Exemples d'ouvrages non conforme

OUVRAGE 33 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX DE LA SOUS  
PREFECTURE DE BOAHIA

Numéro du marché : 2015-0-2-2574/08-19

L'audit a permis de constater certaines insuffisances dans la passation du marché.  
Entre autres, l'absence du Plan de Passation des Marchés (PPM).

A l'issue donc de l'examen des documents, la mission retient que la procédure de  
passation du marché est non conforme aux prescriptions du Code des Marchés  
Publics (CMP).

### B.1- CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES

#### Exemples d'ouvrages non conforme

OUVRAGE 28 : TRAVAUX DE BITUMAGE DE VOIRIE DANS LA VILLE DE  
SEGUELA : LOT R2 6KM

Numéro du marché : 2015-0-2-1933/02-21

L'audit a permis de relever certaines insuffisances dans la passation du marché, entre autres, l'absence du Plan de Passation des Marchés (PPM).

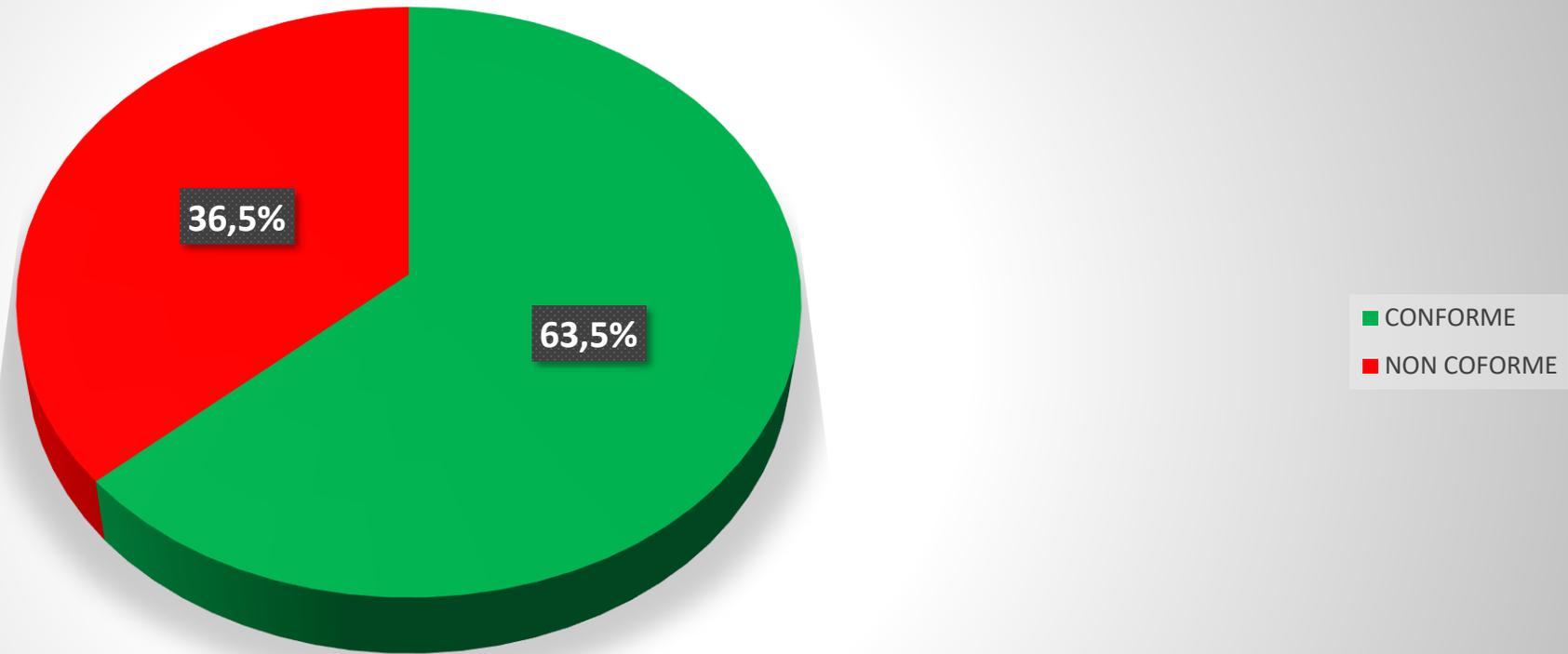
Ainsi, la mission retient que la procédure de passation du marché est non conforme aux prescriptions du Code des Marchés Publics (CMP).

### B.2- CONFORMITE DES TRAVAUX VIS-A-VIS DES MARCHES

L'audit a montré que :

- ✓ 36,5% des ouvrages audités sont non conformes aux spécifications techniques des cahiers de charge ;
- ✓ 63,5% des ouvrages audités sont conformes aux spécifications techniques des cahiers de charge.

### B.2- CONFORMITE DES TRAVAUX VIS-A-VIS DES MARCHES



### B.2- Exemples d'ouvrages non conformes

#### OUVRAGE 10 : CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE SINGROBO-YAMOISSOUKRO LOT1-SECTION 2 PACOBO-TAABO

Marché n°2007-0-2-0705/02-21

Après l'examen des documents et les investigations menées sur site, nous pouvons retenir :

- ✓ La couche de fondation (couche 3) en graveleux latéritique stabilisée est non conforme à la projection du marché qui indique une couche en grave non traité ;
- ✓ La couche de forme (couche 4) en graveleux latéritique rougeâtre, d'épaisseur 15 cm relevée est non conforme aux spécifications techniques du marché (épaisseur 18 cm).

Les sondages effectués nous permettent de retenir que la structure de chaussée réalisée est non conforme aux prescriptions techniques du marché.

### B.2-Exemples d'ouvrages non conformes

#### OUVRAGE 36 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE GUERITE ET BATIMENT ANNEXES A LA VILLA COCODY LYCEE TECHNIQUE-LOT1

Numéro du marché : 2015-0-2-3776/08-19

- ✓ l'examen des documents reçus a permis de noter des modifications importantes apportées au marché de base avec 58% de travaux définis dans le marché jugé non nécessaires et compensés par d'autres travaux ;
- ✓ Aussi, au cours des investigations sur site, il a été constaté que les travaux sont **23** inachevés.

### B.2-Exemples d'ouvrages non conformes

#### OUVRAGE 36 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE GUERITE ET BATIMENT ANNEXES A LA VILLA COCODY LYCEE TECHNIQUE-LOT1

Certains travaux prévus dans le marché et travaux jugés nécessaires à exécuter en compensation n'ont pas été réalisés. D'autres travaux sont non conformes (profilés en tubes carrés en lieu et place de IPN et toiture en tôle bac alu en lieu et place de tuiles).

**Au regard des constats effectués sur le bâtiment, nous pouvons retenir que les travaux réalisés sont non conformes au marché approuvé.**

### B.2-Exemples d'ouvrages non conformes

#### OUVRAGE 36 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE GUERITE ET BATIMENT ANNEXES A LA VILLA COCODY LYCEE TECHNIQUE-LOT1

##### Relevé de désordres :

- ✓ bâtiment inhabité, site envahi par la broussaille.
- ✓ traces d'infiltration d'eau due à la défaillance de la plomberie dans les salles d'eau à l'étage ;
- ✓ rupture et décollement de carreaux dus à la mauvaise qualité du mortier colle ;
- ✓ fissures verticales et horizontales sur les murs de la guérite.

### B.2-Exemples d'ouvrages non conformes

OUVRAGE 36 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE GUERITE ET BATIMENT ANNEXES A LA VILLA COCODY LYCEE TECHNIQUE-LOT1 **Vue du bâtiment**



### B.2-Exemples d'ouvrages non conformes

OUVRAGE 36 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE GUERITE ET BATIMENT ANNEXES A LA VILLA COCODY LYCEE TECHNIQUE-LOT1 **Vue du de l'intérieur du bâtiment**

**Cuisine : eaux stagnantes**



**Réserve : Décollement de peinture**



**Traces d'infiltrations d'eau**



**Réserve : travaux non réalisés**



### B.3- CONFORMITE DES TRAVAUX VIS-A-VIS DES NORMES EN VIGUEUR

Le dimensionnement des structures de chaussée en Côte d'Ivoire est principalement basé sur les prescriptions techniques des « **Manuels pour la conception et le dimensionnement des chaussées neuves (catalogue de structures types)** » de septembre 1977 du Laboratoire du Bâtiment des Travaux Publics LBTP.

Les paramètres retenus pour le choix de la structure de chaussée selon ces manuels sont les suivants :

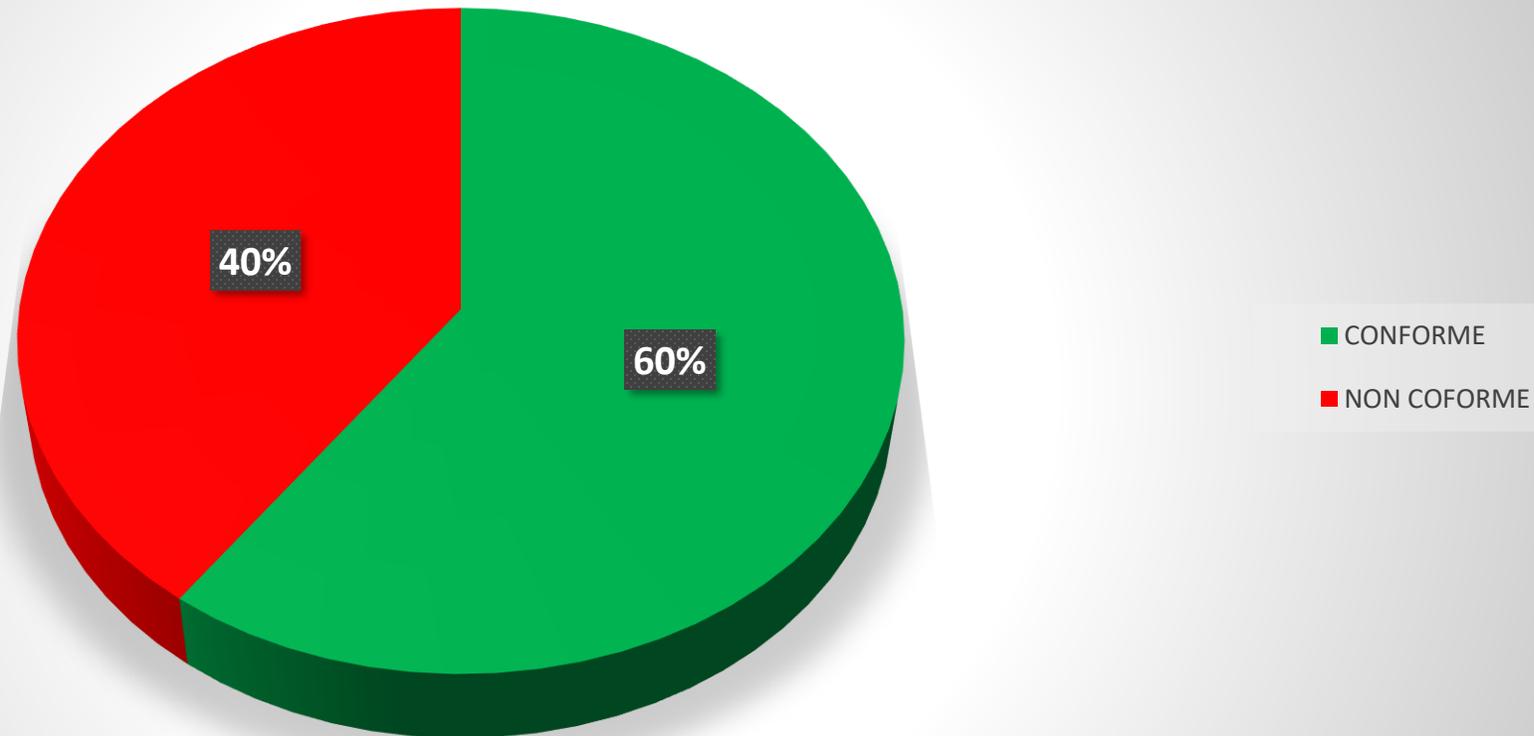
- ✓ La région que traverse l'itinéraire concerné, paramètre caractérisé par la lettre (R) ;
- ✓ Le sol de plateforme qui servira d'assise à la chaussée, paramètre caractérisé par la lettre (S).
- ✓ Et le trafic que cette chaussée est appelé à supporter, paramètre caractérisé par la lettre (T).

### B.3- CONFORMITE DES TRAVAUX VIS-A-VIS DES NORMES EN VIGUEUR

L'analyse sur la base des paramètres ci-dessus montre que:

- ✓ 40% des ouvrages audités sont non conformes aux normes en vigueur ;
- ✓ 60% des ouvrages audités sont conformes aux normes en vigueur.

### B.3- CONFORMITE DES TRAVAUX VIS-A-VIS DES NORMES EN VIGUEUR



### Exemple d'ouvrages non conformes

#### OUVRAGE 9 : TRAVAUX DE POINT-A-TEMPS SUR LES VOIRIES URBAINES REVETUES DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN CATEGORIE C1-LOT2

Numéro du marché : 2014-0 -2-0360/03-21

Au regard des paramètres ci-dessus, il a été noté que la voirie urbaine revêtue du District d'Abidjan se situe en Région du Littoral (R1) avec un sol de plateforme en sable argileux latéritique (S3) et un trafic de type (T2). En se basant sur le sondage réalisé, la structure de chaussée réalisée est de type 2. Dans ce cas, l'épaisseur de la couche de base devrait être de 15cm au lieu de 12cm comme exécuté.

Ainsi, il ressort que la structure de chaussée rencontrée (RUE1 PHARMACIE RIVIERA BONOUMIN) est **non conforme** aux prescriptions du catalogue des structures du LBTP en vigueur en Côte d'Ivoire.

### Exemple d'ouvrages non conformes

#### **OUVRAGE 12 : TRAVAUX DE BITUMAGE DE LA ROUTE BOUNDIALI – TENGRELA – FRONTIERE DU MALI**

MARCHE N°2002-0-2-0614/25-21

Selon les paramètres évoqués, la mission note que l'axe Boundiali – Tengrela Frontière du Mali se situe en Région Centre Nord (R5) avec un sol de plateforme en graveleux latéritique (S4) et un trafic de type (T3).

A l'issue du sondage mené sur site, la structure de chaussée rencontrée est de type (T2) et le matériau utilisé pour la couche de revêtement est d'épaisseur 4 cm.

Ces caractéristiques sont sous-estimées pour une voie internationale. Ainsi la mission peut conclure que la structure de chaussée rencontrée n'est pas conforme aux prescriptions du catalogue des structures du LBTP en vigueur en Côte d'Ivoire.

### Exemple d'ouvrages non conformes

#### **OUVRAGE 34 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME DU TONPKI A USAGE DE BUREAU (MAN)**

Numéro du marché : 2014-0-2-0148/02-19

Les résistances moyennes du béton mis en œuvre sont en dessous de 25 MPA généralement prises comme hypothèses de calcul à 28 jours pour les structures d'ouvrages courants.

La mission d'audit a ainsi noté que le béton mis en œuvre n'est pas de bonne qualité, mais également est non conforme aux dispositions du BAEL (béton armé aux états limites) 91 additif 99 utilisé comme normes en vigueur.

33

# TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES PROCÉDURES ET TRAVAUX

	TAUX		
	PROCÉDURE DE PASSATION	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES CAHIERS DE CHARGE	NORMES EN VIGUEUR
CONFORME	80,0%	63,5%	60%
NON CONFORME	12,5%	36,5%	40%
SANS DOCUMENT	7,5%	0%	0%

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

La mission a été confrontée à de réelles difficultés liées à la collecte et la mise à disposition de documents administratifs, financiers et techniques par les autorités contractantes.

En effet, pendant la durée de la mission, elle n'a pratiquement pas reçu les documents techniques indispensables ci-dessous :

- **rapport d'études géotechniques ;**
- **notes de calcul des ouvrages et de dimensionnement des chaussées ;**
- **plans d'exécution ;**
- **essais de contrôle qualité des travaux in situ et en laboratoire.**

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

Désordres et dégradations observés des ouvrages audités à l'issue de l'inspection sur site :

- ✓ **pelades et nids de poules sur les chaussées ;**
- ✓ **épaufures, arrachement et des enrobage de bitume ;**
- ✓ **fissures multidirectionnelles et faiençages sur les chaussées ;**
- ✓ **affaissement à certains endroits des chaussées ;**
- ✓ **ségrégation et éclatement de béton dus à un problème de vibration ;**
- ✓ **aciers apparents témoignant les faibles enrobages ;**
- ✓ **la mauvaise qualité de béton se traduisant par les faibles résistances à la compression de béton ;**
- ✓ **Traces d'humidités et d'infiltrations d'eau dues aux problèmes de plomberie dans les salles d'eau.**

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

**ouvrage 30: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA MARAHOUE, DE LA REHABILITATION DE L'OUVRAGE EXISTANT ET DE RENFORCEMENT DES VOIES DANS LA VILLE DE BOUAFLE LOT2**



37

Nid de poules, faïençage et affaissement de la chaussée

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

**ouvrage 30: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA MARAHOUE, DE LA REHABILITATION DE L'OUVRAGE EXISTANT ET DE RENFORCEMENT DES VOIES DANS LA VILLE DE BOUAFLE LOT2**



38

Nid de poules, faïençage et affaissement de la chaussée

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

**ouvrage 30: TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA MARAHOUE, DE LA REHABILITATION DE L'OUVRAGE EXISTANT ET DE RENFORCEMENT DES VOIES DANS LA VILLE DE BOUAFLE LOT2**



39

Nid de poules, faïençage et affaissement de la chaussée

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

#### OUVRAGE 6: RENFORCEMENT DE LA ROUTE ABIDJAN-AKOUBE PHASE 1 ABIDJAN -ADZOPE



40

Dégradation très avancée de l'accotement

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

#### OUVRAGE 5: TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE DU NORD : TAABO-TOUMODI



**4 |** Epaufure sur accotement

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

#### OUVRAGE 17: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PONTS SUR LE BANDAMA ET SUR LE KAN ENTRE LES VILES DE BEOUMI ET KOUNAHIRI



**42** Fissure sur protection des talus au droit des culées

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

#### OUVRAGE 22: TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE BITUMAGE DES VOIRIES DE LA VILLE DE SAN PEDRO



**43** Ouverture dans la chaussée

### B.4- QUALITE DES TRAVAUX

**OUVRAGE 34: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME DU TONPKI A USAGE DE BUREAU (MAN)**



**44** Ouverture dans la toiture et le plafond à l'intérieur du bâtiment

### B.5- TRAVAUX HORS DELAIS

**Il a été noté que les travaux de 12 ouvrages, soit 30% de l'échantillon des 40 ouvrages audités sont en dépassement de délai.**

### B.5- Exemples d'ouvrages hors délais

#### **OUVRAGE 20 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BINGERVILLE-ELOKA-EBRAH**

Numéro du marché : 2007-0-2-0266/02-21

Le démarrage des travaux a été effectif depuis le 25/12/ 2007. Cependant, un avancement global physique des travaux est estimé à environ 56% au 31/12/16, soit 9 ans après le démarrage des travaux dont le délai d'exécution était de 18 mois. Il a été noté ainsi un dépassement du délai de plus de 7 ans.

### B.5- Exemples d'ouvrages hors délais

## OUVRAGE 20 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BINGERVILLE- ELOKA-EBRAH



### B.5- Exemples d'ouvrages hors délais

#### **OUVRAGE 39 : CONSTRUCTION DE MAISONS, D'EQUIPEMENTS ET DE LATRINES EN BOIS SUR LE SITE DE RELOGEMENT A ZIMAKRO**

Numéro du marché : 2010-0-2-0556/02-19

Les travaux ont démarré en 2010 pour un délai d'un (1) mois. Toutefois, lors de l'inspection le 10 Avril 2019 sur site, il a été noté que les travaux étaient INACHEVES et ABANDONNES depuis 2013.

### B.5- Exemples d'ouvrages hors délais

## OUVRAGE 39 : CONSTRUCTION DE MAISONS, D'EQUIPEMENTS ET DE LATRINES EN BOIS SUR LE SITE DE RELOGEMENT A ZIMAKRO



# III- RECOMMANDATIONS

#### I- Recommandations pour la passation des marchés

- ✓ garantir la disponibilité de la dotation budgétaire lors de la passation des marchés ;
- ✓ signer des conventions de contrôle au démarrage des travaux ;
- ✓ mettre les moyens financiers à la disposition des entreprises (éviter les retards de paiements), éviter les arrêts des travaux et les dépassements de délais.

## II- Recommandations pour les travaux neufs et la remise à l'état des voiries et ouvrages d'art

- ✓ En phase de conception, il faudra veiller au bon dimensionnement des structures de chaussée de sorte à supporter efficacement les trafics projetés en phase d'exploitation. Cela pourra permettre d'éviter l'apparition précoce de dégradations constatées sur les projets ;
- ✓ Se conformer aux prescriptions des cahiers de charges lors de la réalisation des ouvrages d'art et des travaux routiers ;
- ✓ Identifier et traiter les désordres et dégradations constatés sur les ouvrages d'art et les routes.

### III- Recommandations pour la remise à l'état et travaux neufs des bâtiments

- ✓ prévoir des sondages géotechniques en vue de connaître le taux de travail du sol support des bâtiments ;
- ✓ réaliser des études de structures par un Bureau d'études en vue de produire des plans d'exécution en béton armé et notes de calcul des bâtiments ;
- ✓ effectuer des essais de contrôle qualité des matériaux de construction : agglos, aciers et béton;
- ✓ recourir aux services d'un Bureau de Normalisation des Risques pour garantir la qualité et solidité des ouvrages ;

#### IV- Recommandations pour l'entretien des ouvrages réalisés

- ✓ s'assurer de la disponibilité des fonds d'entretien des ouvrages réalisés ;
- ✓ définir un programme de surveillance périodique des ouvrages afin de détecter les dégradations dès leur apparition ;
- ✓ Prévoir une politique de surveillance et d'entretien plus dynamique des ouvrages exécutés.

# CONCLUSION

**L'audit technique des ouvrages, premier du genre a révélé un certains nombre de défaillances dans les études, l'exécution, le suivi et l'entretien des ouvrages.**

**Faute de documentation nécessaire, l'audit ne permet pas de situer les responsabilités.**

**L'ANRMP avec le concours des différents acteurs et autorités approfondira ce genre d'études pour en situer les responsabilités et faire prendre des mesures correctives**



**MERCI POUR VOTRE  
AIMABLE ATTENTION**

57

*Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans les marchés publics.*